

CONSEIL SÉCURITÉ

CIRCULAIRE DE SÉCURITÉ N° 208 modifiée

Réf. 2023.0530

Date : 19/07/2023

Emetteur : FFP

Objet : sangle tubulaire de déclenchement

Matériels concernés : parachutes Tandem ATOM 740-1 et 740-2

Texte : la sangle de déclenchement tubulaire concernée, reconnaissable à son liseré noir, est celle positionnée entre la sangle de liaison au sac de déploiement principal et le RSE. Il nous a été rapporté des cas d'interférence en chute sous RSE de la sangle de déclenchement avec le gros anneau du système trois anneaux du RSE. Dans ces cas, l'ouverture du conteneur principal a été condamnée après action CDO, nécessitant de la part du moniteur Tandem une action secours.



L'analyse du dernier incident connu fait apparaître que la longueur de cette sangle tubulaire est telle qu'elle flappe avec une grande amplitude durant la suspension sous RSE.

Sa largeur est également suffisamment fine pour s'introduire dans le gros anneau du système trois anneaux du RSE et bloquer sa libération lors de l'action CDO par l'impossibilité de bascule du moyen anneau du RSE condamnant le départ du RSE.



Actions :

Identifier la sangle de déclenchement tubulaire qui fait 120 cm de long et reconnaissable à une référence étiquetée 304626-0.



Effectuer son remplacement par :

- soit la sangle de type 4 doublée référencée 304871-0 qui fait 108 cm de long ;



- soit le changement du sac de déploiement avec une sangle de déclenchement directe avec double jonc sans nœud de liaison.



Distributeurs possibles : Technipara | Parachute Pro Shop | Para 64.

Personnels qualifiés : Moniteurs tandem - CQP Plieurs (secours).

Date d'application : avant le prochain saut en conformité avec le BS 740-25-010 de SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE